



**NOUVEAU SUBSIDE TEMPORAIRE,
AUX VALORISATEURS DE PLASTIQUE ENREGISTRÉS AUPRÈS DE LA SOGHU**

Le marché du plastique fait face à une forte baisse de la demande en prévision d'une récession. Le marché est par conséquent inondé de résine vierge rendant peu attractif l'usage de résine recyclé. En réponse à cette problématique, et afin de stimuler la sortie de plastique, il a été recommandé, par le comité sur les incitatifs à la récupération et valorisation et approuvé par le conseil d'administration, d'instaurer un subside temporaire à la valorisation du plastique pour tous les **valorisateurs enregistrés auprès de la SOGHU de 0,20\$ par kg de plastique entrant chez le valorisateur** et ce pour la **période du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023**. À la fin de cette période, le comité réévaluera la situation du marché.

Procédure de paiements de ces subsides :

La SOGHU émettra un numéro de bon de commande qu'elle enverra aux valorisateurs qui apparaîtront sur la demande de réclamation des récupérateurs. Avec ce numéro de bon de commande, correspondant aux quantités de plastique livrées par le récupérateur, le valorisateur enverra une facture à la SOGHU pour recevoir son paiement.

Directeur général de la SOGHU